



Saint Martin du Mont



BIENVENUE sur le site de réservation et le paiement en ligne de la CANTINE SCOLAIRE DE SAINT MARTIN DU MONT

A compter de la rentrée scolaire 2019-2020, la commune de Saint Martin du Mont, instaurera par le biais du module de réservation de la cantine (3D ouest), un système de **prépaiement**. De ce fait la **réservation sera possible uniquement si vous avez alimenté votre porte-monnaie électronique**.

➡ **Vous disposez d'une carte bancaire :**

Dans l'onglet « réservation », vous accédez à un encadré qui indique votre solde et à un onglet « rechargez votre compte ». Vous avez alors accès à une **plateforme sécurisée** gérée par la Direction des Finances Publiques. Vous versez la somme que vous souhaitez. Un reçu sera délivré après la transaction.

➡ **Vous n'avez pas de carte bancaire :**

Il faudra prendre contact avec le secrétariat de mairie

➡ **Vous n'avez pas internet :**

Il faudra prendre contact avec le secrétariat de mairie

Si votre enfant quitte l'école (fin de scolarité ou déménagement), le solde du porte-monnaie électronique sera remboursé.

Nous transmettons l'ensemble des éléments nécessaires à la bonne utilisation du portail par courriel 2^{ème} quinzaine d'août.



Les inscriptions doivent impérativement intervenir **avant le jeudi 9H00 pour la semaine suivante**.

Passé ce délai, vous n'avez plus accès aux inscriptions pour la semaine à venir. Il faudra alors :

- ◆ si votre porte-monnaie électronique est créditeur : contacter la mairie par téléphone pour faire la réservation.
- ◆ Si votre porte-monnaie électronique est débiteur : alimenter votre porte-monnaie puis contacter la mairie.

Le prix du repas a été fixé par le conseil municipal :

- **4,64 €** le repas (tarif « normal ») si inscription avant le jeudi 9h00 pour la semaine suivante
- **5.64 €** le repas (tarif « majoré ») si inscription après le jeudi 9h00

Les enfants souffrant d'allergies alimentaires et bénéficiant d'un PAI (Projet d'accueil individualisé) peuvent être accueillis avec leur panier repas (**1,00 €** pour la prise en charge).

Toute absence devra être signalée avant le matin même 9h00 à la mairie. Si une réservation est annulée pour cause d'enfant malade, le porte-monnaie électronique sera « recredité » du prix du repas.

N'attendez pas les derniers jours d'août pour prendre connaissance des modalités, et n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie (mairie@saintmartindumont.fr / 04.74.35.50.06 / du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et le samedi de 8h30 à 11h00) en cas de difficulté ou pour plus de précisions.